



REGLEMENT DES CHAMPIONNATS

CLUB FRANÇAIS DES POULES PEKIN ET COCHIN

Règlement validé par le Conseil d'administration et arrêté par Bureau du CFPPC, le 20.06.2015, mise à jour le 24.11.2025

Article 1 : candidatures

Les candidatures pour les championnats des poules Pékin, Cochinchine et la Coupe de France sont à adresser au CFPPC, directement au président ou au responsable des championnats. Celles-ci devront parvenir au moins un an à l'avance pour le championnat de France (temps nécessaire pour soumettre au vote en AG) et 6 mois avant un éventuel championnat régional.

Une demande écrite devra être fournie pour que la candidature soit jugée comme recevable. Avec si possible un descriptif de l'exposition et quelques lignes la mettant en valeur.

Pour les championnats régionaux, le club organisateur s'engage à renvoyer au responsable des championnats régionaux du CFPPC un catalogue avec palmarès de l'exposition ainsi qu'une photo numérique individuelle des meilleurs sujets Pékin et Cochinchine lesquelles seront partagées dans le bulletin semestriel du CFPPC afin que les adhérents en soient informés. Le responsable des championnats sera l'interlocuteur du club pour fournir tous les documents nécessaires (liste des adhérents, publicité du club pour le catalogue, flots et ou diplômes pour les récompenses) et veiller au respect du règlement.

Article 2 : Choix des championnats

1- Procédure générale de choix

Pour le Championnat de France : choix du lieu soumis au vote de l'assemblée générale lorsque le calendrier le permet.

Pour les Championnats régionaux et l'éventuelle Coupe de France : le choix des lieux est fait par le bureau du CFPPC (après avis du CA pour la Coupe de France).

Les sociétés désirant organiser le championnat de France seront départagées lors de l'Assemblée Générale à l'issue d'un vote à main levée, ou à bulletin secret si 1/3 de l'assistance le demande.

2- Critères des choix

En plus de données diverses à évaluer chaque année, le choix des lieux de championnats devra tenir compte de contraintes géographiques.

Afin d'assurer un juste équilibre régional, les lieux choisis seront, dans la mesure du possible, harmonieusement répartis dans le temps et l'espace.

S'agissant du Championnat de France du CFPPC, deux paramètres complémentaires sont à prendre en compte :

a) Collaboration et synergie inter clubs

Le Championnat national CFPPC sera organisé dans la mesure du possible sur le même lieu que :

- la "Nationale Volaille FFV", les années où cette manifestation est organisée ;
- le championnat de France du Bantam Club de France (BCF) sur la base d'une concertation entre les deux clubs quant au lieu retenu.

b) Contraintes calendaires

Concernant le championnat de France, à la fois pour optimiser la participation et la qualité des sujets présentés et afin de ne pas empiéter sur les périodes de reproduction ou de croissance, celui-ci devra avoir lieu à une date comprise entre le 15 Octobre et le 31 Janvier. Cette limitation ne concerne pas les championnats régionaux et éventuels challenges.

Article 3 : Participations des éleveurs et animaux présentés

- Les feuilles d'engagement seront envoyées à tous les membres du CFPPC;
- Les éleveurs devront se conformer à la réglementation en vigueur notamment au plan vétérinaire ainsi qu'au règlement propre à chacune des expositions ;
- Les animaux en concours devront être irréprochables d'un point de vue sanitaire et auront été toilettés ;
- Les animaux participants seront la propriété de l'éleveur qui les aura inscrits. Seuls les animaux des trois dernières années sont autorisés à concourir pour les titres ;
- Pour pouvoir prétendre aux titres de champion, les éleveurs concernés devront être les nasseurs de leurs animaux ;
- Les éleveurs étrangers sont acceptés lors de nos championnats (sujets bagués du pays de l'éleveur), mais ils ne pourront prétendre aux titres de champions de France ou de meilleurs sujets en coupe de France.

A l'occasion du Championnat de France ou d'une Coupe de France, il pourra cependant être délivré un diplôme de "meilleur sujet étranger" en Cochin et en Pékin.

Article 4 : organisation pratique

1- Les cages

La hauteur minimale à laquelle les cages devront être disposées sera à 75 cm du sol, permettant ainsi une visibilité correcte des animaux ainsi que des conditions de jugement adéquates.

Disposition : les cages devront être disposées sur un seul niveau (au pire, au niveau supérieur) mais en aucun cas posées au sol.

Pour les Pékin, les dimensions des cages individuelles devront être de 50 x 50 cm pour les unités, 100 x 100 cm pour les trios et parquets, et si possible de 100 cm x 200 cm pour les volières (1 coq et 6 poules).

Pour les Cochin, la dimension des cages devra être de 70 x 70 cm pour les unités

Les cages contigües contenant des coqs devront être munies de séparations (si possible transparentes) pour éviter les blessures par combat.

Pour les Pékin, les cages des sujets d'un même coloris devront être regroupées de manière à ce que les sujets frisés soient dans la même rangée que les sujets lisses du même coloris.

Pour un championnat de France, la présence d'un mur sera indispensable afin de départager les meilleurs sujets.

2- La litière

Pour des raisons d'hygiène et de mise en valeur des animaux lors du jugement, le CFPPC recommande l'usage de litières précises :

Litières recommandées : copeau de bois, paille chanvre (aubiose) ou de lin.

Litières à proscrire : paille, foin, tourbe, terre battue, sable.

3- Aliment et boisson

Les animaux devront disposer de nourriture dès l'enlogement. La nourriture sera composée d'aliment adapté (blé, maïs, granulés volailles), L'aliment sera disposé de préférence dans des mangeoires installées sur les parois des cages et non pas jeté à même le sol. Les animaux seront nourris quotidiennement par l'organisation de l'exposition.

Pour des raisons d'hygiène, les abreuvoirs devront être disposés de manière à ce que les animaux ne puissent pas souiller l'eau par leurs fientes.

Article 5 : Choix des juges

Le CFPPC proposera une liste actualisée de juges référents.

Pour les championnats régionaux, le choix du ou des juges sera dans la mesure du possible effectué au sein de cette liste.

Pour le championnat national, le ou les juges seront obligatoirement choisis au sein de cette liste en concertation avec le président du CFPPC ou son représentant, et annoncés en amont du championnat au Président ou à son représentant. Si un juge non référent du CFPPC est proposé

pour juger le championnat national, il faudra recueillir l'accord explicite et indispensable du Président de CFPCC.

Dans le cas d'un juge étranger, le comité organisateur devra s'assurer que le juge applique bien le standard français de la race et est admis à juger les Pékin et Cochin dans son propre pays.

Article 6 : Jugement et condition de remise des titres

Les règles sont identiques pour Pékin et Cochin, sauf celles signalées.

Pour pouvoir prétendre à un titre de Champion (toute catégorie et par catégorie), le sujet doit :

- avoir une bague française ;
- avoir obtenu au moins la note de 95. En cas d'hésitation entre deux sujets d'âge différent mais de qualité égale, le sujet de l'année voire le plus jeune sera préféré ;
- être présenté par le naisseur ;
- pour les Pékin uniquement et en championnat national uniquement : avoir été pesé et avoir un poids conforme au standard, avec une tolérance de 30%. La pesée se fera pour les sujets présents dans le mur et la masse sera inscrite sur le carton. La pesée se fera en présence du Président du CFPCC ou de son représentant.

Article 7 : Championnat de France (titres)

Prix à attribuer en race PEKIN (toutes variétés confondues)

1- Grand champion de France Mâle

2- Vice-Champion de France Mâle

3- Champion Or Mâle

4- Champion Argent Mâle

5- Champion Bronze Mâle

1- Grand champion de France Femelle

2- Vice-Champion de France Femelle

3- Champion Or Femelle

4- Champion Argent Femelle

5- Champion Bronze Femelle

- Champion d'élevage (4 sujets du même coloris, même variété (lisse et/ou frisé), les deux sexes représentés) ;
- Vice-Champion d'élevage (4 sujets du même coloris, même variété (lisse et/ou frisé), les deux sexes représentés).
- Meilleurs sujets par variété homologuée représentée (avec note de 95 minimum, mâle ou femelle), pas de distinction entre lisses et frisés (**Cumulables avec les grands prix**)

Prix à attribuer en race COCHIN (toutes variétés confondues)

1- Grand champion de France Mâle

2-Vice-Champion de France Mâle

1- Grand champion de France Femelle

2- Vice-Champion de France Femelle

- Champion d'élevage (4 sujets du même coloris, les deux sexes représentés) ;
- Vice-Champion d'élevage (4 sujets du même coloris, les deux sexes représentés) ;
- Meilleur jeune sujet (mâle ou femelle, bagué de l'année en cours)

Article 8 : Championnats régionaux (titres)

Un titre de champion régional ou vice-champion régional ne peut être décerné qu'à des sujets ayant obtenu une note d'au moins 95.

Pour les Pékin :

- Champion mâle (si au moins 10 sujets sont présents) ;
- Vice-champion mâle (si plus de 15 coqs) ;
- Champion femelle (si au moins 15 sujets sont présents) ;
- Vice-champion femelle (si plus de 20 poules).

Pour les Cochin :

- Champion mâle (si au moins 10 sujets sont présents) ;
- Vice-champion mâle (si au moins 15 sujets présents) ;
- Champion femelle (si au moins 10 sujets sont présents) ;
- Vice-champion femelle (si au moins 15 sujets présents) ;

Si le nombre de sujets présent n'est pas suffisant mais qu'un sujet obtient au moins la note de 95, il est possible de décerner un titre de Meilleur sujet.

Pour les championnats régionaux, il sera demandé de communiquer au Président du CFPPC ou au responsable championnat du CFPPC le palmarès du championnat régional dès sa parution. Aussi, il faudra prévoir l'envoi d'une photo de chacun des sujets titrés en Pékin et en Cochin (sauf si un représentant du CFPPC est sur place).

Article 9 : Champion d'élevage

Le championnat d'élevage se déroule dans le cadre du championnat de France.

Pour être décerné, il faudra qu'au moins trois éleveurs différents se soient inscrits pour y prétendre.

Il est calculé sur la base des 4 sujets que l'éleveur a inscrit pour le championnat d'élevage au sein d'une même variété, les deux sexes étant représentés.

Un éleveur peut présenter plusieurs lots au titre de Champion d'élevage, à condition que ces lots soient de coloris différents.

Pour obtenir un titre de champion d'élevage ou vice-champion d'élevage, il faudra n'avoir aucun sujet éliminé dans le lot et avoir obtenu AU MOINS une note de 95 parmi les sujets choisis.

Les points sont calculés suivant le décompte suivant :

97 = 10 pts, 96 = 8 pts, 95 = 6 pts / 94 = 4 pts / 93 = 2 pts

Article 10 : Coupe de France

Lors de certains championnats prestigieux se tenant en France, (par exemple championnats européens ou nationaux) si ces expositions n'ont pas été retenues pour abriter le Championnat de France du CFPPC, il est possible sur la base d'un accord majoritaire du CA du CFPPC qu'une Coupe de France par année soit accordée.

Titres pour Pékin et Cochin, avec une note minimum de 95, pour :

- Lauréat mâle (si plus de 10 sujets) ;
- Vice lauréat mâle (si plus de 15 coqs) ;
- Lauréat femelle (si plus de 15 sujets) ;
- Vice lauréat femelle (si plus de 20 poules).

Il sera également possible dans les mêmes conditions, d'attribuer un titre de meilleur sujet étranger mâle et meilleur sujet femelle pour chacune des deux races Pékin et Cochin.

Article 11 : Récompenses

Le CFPPC demande au club organisateur/hébergeur du championnat une participation aux récompenses.

Pour les championnats régionaux, les prix et récompenses seront intégralement à la charge du club organisateur (à l'exception d'éventuels flots ou remise de diplômes portant le logo du club). Ils devront porter la mention « Champion régional + l'année » et « Vice-champion régional + l'année »

Pour le championnat de France et une éventuelle Coupe de France, une participation au moins partielle est demandée. La forme exacte de cette participation est à négocier entre le Bureau du CFPPC et les organisateurs de l'exposition.

Sous réserve des spécificités liées au Championnat et à la Coupe de France, les titres sont accessibles à tous les propriétaires de sujets mais les récompenses du club (sauf dérogation du président du CFPPC) ne seront remises qu'aux membres de l'association CFPPC, du club organisateur hébergeant l'exposition.

cf. la liste actualisée des récompenses, en annexe.

Article 12 : Stand du club Français des Poules Pékin et Cochin

Lors des championnats de France, les organisateurs de l'exposition proposeront gratuitement au CFPPC un espace permettant d'installer un stand lors de l'exposition hébergeant le championnat.

Les dimensions souhaitées pour l'installation d'un stand sont de 4m x 2m.

Il sera demandé à la société organisatrice de fournir dans la mesure du possible :

- une table;
- 4 chaises;
- l'accès gracieux à une prise électrique;
- l'usage d'une surface murale permettant la fixation de banderoles et posters (ou support mobile adapté).

Article 13 : Délogement des animaux

Les exposants dont la distance de retour est supérieure à 300 km devront pouvoir déloger leurs animaux dès 15 heures, cela afin de leur faciliter un retour dans de bonnes conditions.

Article 14 : Manquement et compléments au règlement des championnats du CFPPC

Tout manquement signalé au règlement des championnats de CFPPC engendrera un rejet de toute nouvelle demande de championnat pour une durée minimale de 3 ans.

Pour tout autre cas non prévu dans ce présent règlement, le Président du CFPPC ou le responsable des championnats du CFPPC seront contactés pour avis.

Pour le Bureau, le Président : Charles CAILLEBOT

Annexe 1

Liste des récompenses lors des championnats

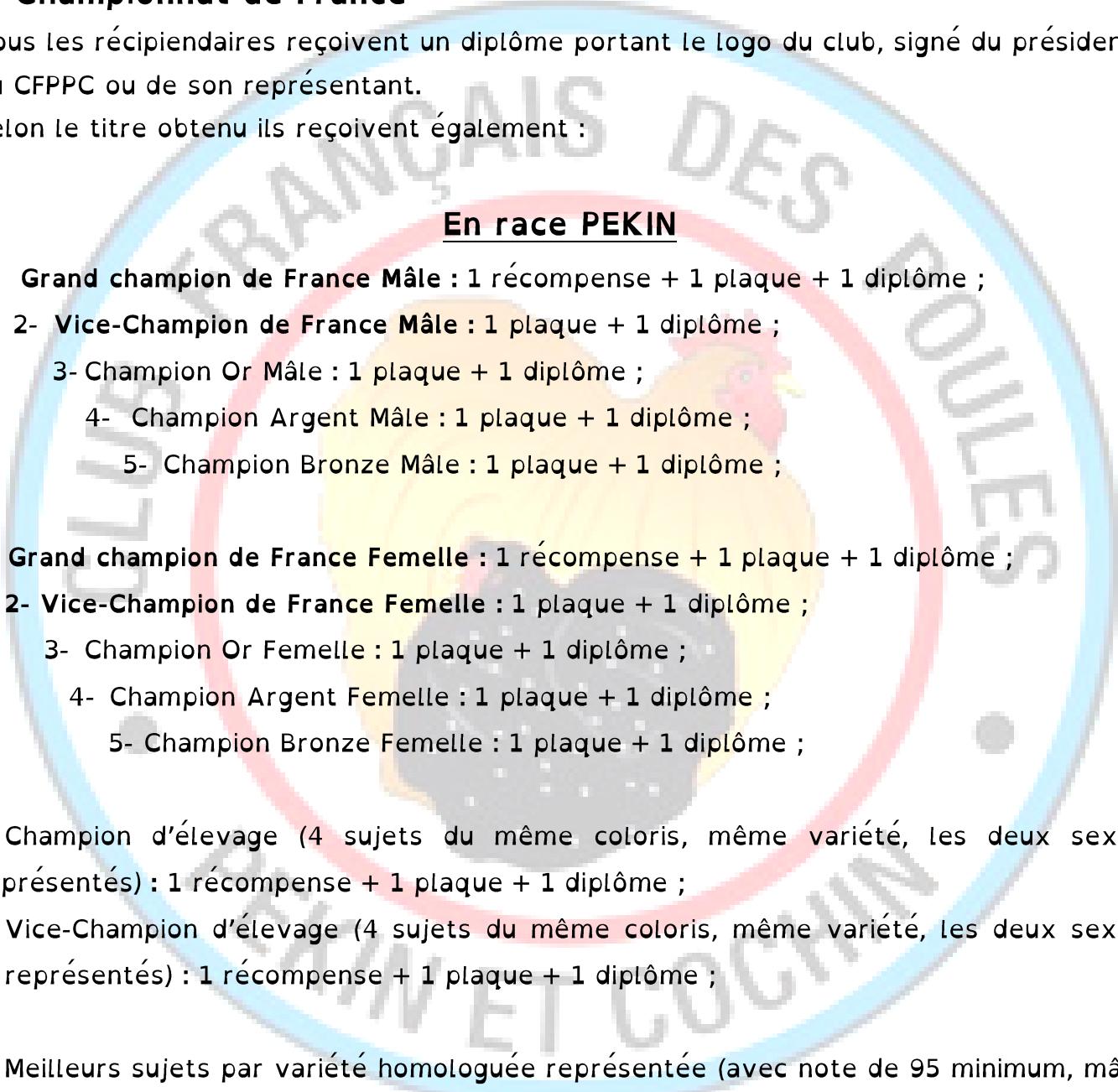
mise à jour le 24/11/2025

I - Championnat de France

Tous les récipiendaires reçoivent un diplôme portant le logo du club, signé du président du CFPPC ou de son représentant.

Selon le titre obtenu ils reçoivent également :

En race PEKIN

- 
- 1- **Grand champion de France Mâle** : 1 récompense + 1 plaque + 1 diplôme ;
 - 2- **Vice-Champion de France Mâle** : 1 plaque + 1 diplôme ;
 - 3- **Champion Or Mâle** : 1 plaque + 1 diplôme ;
 - 4- **Champion Argent Mâle** : 1 plaque + 1 diplôme ;
 - 5- **Champion Bronze Mâle** : 1 plaque + 1 diplôme ;

 - 1- **Grand champion de France Femelle** : 1 récompense + 1 plaque + 1 diplôme ;
 - 2- **Vice-Champion de France Femelle** : 1 plaque + 1 diplôme ;
 - 3- **Champion Or Femelle** : 1 plaque + 1 diplôme ;
 - 4- **Champion Argent Femelle** : 1 plaque + 1 diplôme ;
 - 5- **Champion Bronze Femelle** : 1 plaque + 1 diplôme ;

 - **Champion d'élevage** (4 sujets du même coloris, même variété, les deux sexes représentés) : 1 récompense + 1 plaque + 1 diplôme ;
 - **Vice-Champion d'élevage** (4 sujets du même coloris, même variété, les deux sexes représentés) : 1 récompense + 1 plaque + 1 diplôme ;

 - **Meilleurs sujets par variété homologuée représentée** (avec note de 95 minimum, mâle ou femelle), pas de distinction entre lisses et frisés (**Cumulables avec les grands prix**) : 1 plaque + 1 diplôme

En race COCHIN

1- Grand champion de France Mâle : 1 récompense + 1 plaque + 1 diplôme

2- Vice-Champion de France Mâle : 1 plaque + 1 diplôme

1- Grand champion de France Femelle : 1 récompense + 1 plaque + 1 diplôme

2- Vice-Champion de France Femelle : 1 plaque + 1 diplôme

- Champion d'élevage (4 sujets du même coloris, les deux sexes représentés) : 1 récompense + 1 plaque + 1 diplôme ;
- Vice-Champion d'élevage (4 sujets du même coloris, les deux sexes représentés) : 1 plaque + 1 diplôme ;
- Meilleur jeune sujet (mâle ou femelle, bagué de l'année en cours) : 1 plaque + 1 diplôme.

Pour le Bureau du CFPPC, Le Président : Charles CAILLEBOT